

Sondage de 2017

AUPRÈS DES FOURNISSEURS DE SERVICES D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Coup d'œil sur les conclusions

Ce document présente les résultats d'un sondage en ligne effectué auprès des fournisseurs de services aux victimes de violence faite aux femmes (VFF) entre le 8 août et le 4 octobre 2017.

Les répondants étaient des représentants:

- ➔ de 98 des 203 organismes de prévention de la VFF financés par l'ancien ministère des Services sociaux et communautaires
- ➔ de 28 des 47 gestionnaires de services qui administrent la Politique relative aux ménages prioritaires de l'ancien ministère du Logement.

Coordination et collaboration



Les répondants devaient souligner les éléments d'une coordination efficace. Les éléments les plus souvent cités sont les suivants.

Éléments d'une coordination efficace :

- ➔ Conférences de cas
- ➔ Comités de coordination
- ➔ Protocoles d'aiguillage et ententes de recommandations

Les trois principaux défis en matière de coordination :

1. Organisme fonctionnant au maximum de sa capacité
2. Philosophies et mandats différents
3. Listes d'attente

Importance des partenariats pour soutenir les survivantes de violence :

- 87 %** des répondants estiment que les partenariats avec les fournisseurs d'hébergement d'urgence sont « grandement » ou « moyennement » efficaces
- 82 %** estiment que les partenariats avec les prestataires de services aux victimes sont « grandement » ou « moyennement » efficaces
- 78 %** estiment que les partenariats en matière d'aide sociale sont « grandement » ou « moyennement » efficaces
- 73 %** estiment que les partenariats dans le secteur du logement sont « grandement » ou « moyennement » efficaces

Importance des activités de coordination pour répondre aux besoins des survivantes :

- 78 %** des répondants estiment que les comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale font une « grande contribution » ou une « contribution moyenne » pour ce qui est d'accroître la capacité de leur collectivité à répondre aux besoins des survivantes
- 77 %** étaient d'accord pour dire que participer aux carrefours communautaires avait accru leur capacité de répondre aux besoins des survivantes
- 66 %** estiment que les comités de planification font une « grande contribution » ou une « contribution moyenne » pour ce qui est d'accroître la capacité de leur collectivité à répondre aux besoins des survivantes

Réseaux d'aiguillage :

- 83 %** des fournisseurs de services estiment qu'ils disposent des bons réseaux pour orienter les survivantes vers les services dont elles ont besoin en temps voulu

Lacunes des services



Les trois principales lacunes des services offerts aux survivantes :

1. Manque de logements abordables et de logements avec services de soutien
2. Insuffisance des services et soutiens en santé mentale et en traitement des dépendances
3. Difficulté à naviguer dans le dédale du système de justice qui ne répond pas aux besoins des survivantes

Traite des personnes

Capacité de fournir des services intersectionnels tenant compte des traumatismes :

78 % des fournisseurs de services du secteur de la VFF estiment que leur organisme est en mesure de fournir aux survivantes de la traite des personnes des services intersectionnels tenant compte des traumatismes

Réseaux d'aiguillage :

65 % des fournisseurs de services estiment disposer des réseaux nécessaires pour orienter les survivantes de la traite des personnes vers les services adéquats

Identification des survivantes :

44 % des fournisseurs de services peuvent identifier en toute confiance les survivantes de traite des personnes

Pressions



Le pourcentage de fournisseurs de services qui ont déclaré « toujours » faire face aux pressions suivantes :

52 % Grande étendue géographique ou zone desservie

45 % Manque de personnel

39 % Difficulté à répondre aux besoins émergents qui sont difficiles à combler (p. ex., logement abordable)

Pourcentage des fournisseurs de services qui estiment que les partenaires communautaires travaillent efficacement avec eux pour répondre aux besoins des survivantes de la traite des personnes :

56 % Justice (p.ex., police, aide juridique)

49 % Santé (p. ex., réseaux locaux d'intégration des services de santé)

47 % Services aux enfants et à la jeunesse

44 % Logement

40 % Partenaires autochtones

36 % Services d'immigration